

# Fwd: Gendarmerie Mineurs Protection

à : andrelayat@orange.fr

---

**envoyé** : 22 mai 2021 à 23:00

**de** : Gendarmerie Nationale Protection <[B.P.M.brigade.protection.mineurs@outlook.fr](mailto:B.P.M.brigade.protection.mineurs@outlook.fr)>

**à** :

**objet** : Gendarmerie Mineurs Protection



## *DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE*

*Après une saisie informatique de cyber-infiltration dans votre serveur, vous faites l'objet de  
Plusieurs poursuites judiciaires en vigueur notamment en matière :*

- \* PÉDOPORNOGRAPHIE*
- \* SITE PORNOGRAPHIQUE*
- \* CYBER PORNOGRAPHIE*

*Pour votre information, La loi n° 125 de mars 2007 aggrave les peines lorsque les propositions, les  
Agressions sexuelles ou les viols ont pu être commis en recours à l'internet et vous aviez bel et bien  
Commis des infractions à usage pornographie envers mineur sur des sites privés.*

*Vous êtes prié de vous faire entendre par mail en nous écrivant vos justifications afin qu'elles  
Soient mises en examen et vérifiées de sorte à évaluer les sanctions ; cela dans un délai strict de 72  
heures.*

*Passé ce délai, nous nous verrons dans l'obligation de transmettre notre rapport à Mme Mélanie  
BRIARD, substitue du procureur de la République auprès du tribunal de grande instance de Créteil  
et spécialiste de cybercriminalité pour établir un mandat d'arrêt à votre égard, le transmettre à la  
gendarmerie la plus proche de votre lieu de résidence pour votre arrestation à comparaître et vous  
serez fiché comme délinquant sexuel.*

*En attente de votre justificatif pour l'ouverture du PV (Procès-Verbal).*

*Maintenant vous êtes avertis.*

*Mr Christian RODRIGUEZ Directeur général de la gendarmerie nationale. DIRECTION CENTRALE DE  
LA GENDARMERIE BRIGADE DE PROTECTION*